

Avis voté en plénière du 10 novembre 2015

Les filières lin et chanvre au cœur des matériaux biosourcés émergents

Déclaration du groupe de la mutualité

Alors qu'ils connaissent un véritable engouement et sortent aujourd'hui du domaine expérimental pour entrer dans celui de la grande échelle, les matériaux biosourcés souffrent d'une image encore floue. Pourtant, les exemples de réalisations faisant appel à des matières, ou plus largement celles d'origine naturelle, se multiplient. Ils couvrent aujourd'hui une large gamme de produits et trouvent de multiples applications dans différents domaines : bâtiment, construction, industrie.... Puisqu'ils sont utilisés en tant que matériaux composites plastiques, isolants divers et variés (laines de fibres végétales ou animales, de textile recyclé, ouate de cellulose, chènevotte, anas, bottes de paille), mortiers, béton de chanvre, de bois, de lin, ou encore dans la chimie pour des colles, adjuvants et peintures.

Il était donc opportun que notre assemblée se saisisse de ce sujet et nous remercions la rapporteure pour cet avis que nous avons voté. Face à la méconnaissance générale et à la diversité de ces matériaux, il était judicieux d'aborder cette thématique par l'angle des filières lin et chanvre.

Les différents freins techniques, organisationnels, socioéconomiques et réglementaires identifiés par l'ADEME dans sa feuille de route R&D de la chimie du végétal montre le chemin à parcourir pour structurer et développer cette filière des biosourcés. Le préalable étant, bien entendu, d'améliorer, non seulement, la connaissance des professionnels mais également du grand public. Il s'agit, entre autres, de répondre aux interrogations concernant les caractéristiques techniques, la qualité des produits finis et de valoriser leurs différents usages.

Le groupe de la mutualité partage l'avis sur l'engagement de la filière dans une véritable démarche de reconnaissance des qualités des fibres naturelles, par les acteurs privés et publics ; et approuve la préconisation d'une meilleure prise en compte des besoins en métiers spécifiques des filières de production de fibres végétales et matériaux biosourcés, tant au niveau de la formation initiale que de la formation continue.

L'analyse du cycle de vie des produits est un outil indispensable. Mais le nombre réduit d'indicateurs limite leur portée. C'est pourquoi nous approuvons la réalisation, en complément, de mesures d'impact sur la biodiversité. Tout comme nous partageons la nécessité de soumettre les analyses du cycle de vie à une revue critique multipartite ; et de rendre leur publication systématique, dans le respect du secret professionnel, lorsqu'elles sont obligatoires.

La filière des matériaux biosourcés ne pourra se développer efficacement sans une stratégie nationale élaborée en concertation avec les différents acteurs impliqués.

Cette filière est une opportunité socioéconomique pour notre pays, c'est pourquoi le groupe de la mutualité soutient la nécessité d'une production nationale des fibres ainsi que la relocalisation des activités industrielles.

Les matériaux biosourcés sont également une opportunité en termes écologique et de production raisonnée de matière première. Nous approuvons donc la préconisation demandant qu'une étude soit rapidement diligentée pour déterminer les conditions de prise en charge des produits compostables ou recyclables issus de fibres végétales par les filières existantes de tri, de recyclage ou de valorisation qui ne les acceptent pas.

Pour finir, le groupe de la mutualité souhaite attirer l'attention sur l'opportunité des matériaux biosourcés en matière de santé publique. Leurs incidences en termes de déterminants de santé sur l'ensemble de la chaîne de la production des matières premières aux usages finaux mériteront d'être rapidement évaluées.